

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

ESTHETIQUE CANINE : CYNOLOGIE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 83 32 02 U21 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du,
sur avis conforme du Conseil général**

ESTHETIQUE CANINE : CYNOLOGIE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base en anatomie, physiologie, morphologie, éthologie et pathologie canines permettant un exercice raisonné de l'esthétique canine.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- ◆ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

En mathématiques,

- ◆ appliquer les règles et conventions du calcul algébrique ;
- ◆ appliquer les propriétés fondamentales des proportions ;
- ◆ utiliser le système métrique (prise de mesures et conversions).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (CESI ou C2D).

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

dans les limites du champ de compétences du toiletteur,

en disposant de la documentation ad hoc fournie par le chargé de cours,

- ◆ de localiser sur un schéma les principaux os, muscles et organes du chien et d'expliquer brièvement leurs fonctions ;
- ◆ de décrire et d'expliquer les maladies les plus courantes qui peuvent influencer la technique du toilettage et de préciser le cas échéant les risques liés à la contamination au sein d'un salon de toilettage ;
- ◆ de décrire et de justifier les premiers soins à apporter en cas de blessure constatée ou provoquée lors du toilettage ;

- ◆ de classer différents chiens dans les groupes et sous-groupes de la FCI ;
- ◆ de décrire les comportements significatifs de la race en situation de relation avec l'homme et avec d'autres animaux.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision du vocabulaire scientifique,
- ◆ le degré de précision des réponses,
- ◆ l'exhaustivité des réponses.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*dans les limites du champ de compétences du toiletteur,
en disposant de la documentation ad hoc,*

- ◆ de citer, de décrire sommairement et de localiser :
 - les principaux éléments du squelette et de la musculature du chien,
 - les organes externes,
 - les principaux organes internes ;
- ◆ d'expliquer brièvement les rôles et les fonctions des principaux os, muscles, tendons, organes internes et externes ;
- ◆ de citer et de caractériser les constituants de la peau et d'en expliquer le rôle et les fonctions ;
- ◆ de citer et de caractériser brièvement les maladies courantes du chien pouvant se répercuter sur la technique de toilettage (peau, articulations...) ;
- ◆ de citer et de décrire brièvement les moyens de prévention et le cas échéant les modes de contagion des maladies courantes du chien influençant la technique de toilettage ;
- ◆ de décrire sommairement les différents stades de la grossesse et leur impact sur le toilettage ;
- ◆ de repérer et de décrire les défauts physiques éventuels de l'animal ;
- ◆ de décrire les effets d'une malnutrition ou d'une alimentation non adéquate sur la peau et les phanères du chien ;
- ◆ d'expliquer les critères de classement définis par la FCI (Fédération Cynologique Internationale) ;
- ◆ de classer les races canines les plus courantes selon les critères définis par la FCI ;
- ◆ de caractériser le comportement général de l'animal domestique et de le différencier de celui de l'animal sauvage ;
- ◆ d'expliquer les comportements significatifs de la race en situation de relation avec l'homme et avec d'autres animaux ;
- ◆ d'expliquer les techniques de désinfection et de stérilisation du matériel et des locaux ;
- ◆ d'expliquer les premiers soins à apporter en cas de blessures ;
- ◆ d'identifier les limites de l'exercice de la profession de toiletteur afin de pouvoir faire appel au vétérinaire si nécessaire ;

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

Pour cette UE, un expert, docteur en médecine vétérinaire est recommandé.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Esthétique Canine : cynologie	CT	B	48
7.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60